

République du SENEGAL

Ministère de l'Agriculture

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL
INTEGRAL DE LA MOYENNE CASAMANCE**

PRIMOCA

**COMPTE RENDU
DE LA DIX-HUITIEME REUNION
DU COMITE TECHNIQUE**

DAKAR, le 12 JANVIER 1995

La dix-huitième réunion du Comité Technique du PRIMOCA s'est tenue à DAKAR le 12 janvier 1995 sous la présidence de Monsieur Abou Elimane BOUSSO, Conseiller Technique du Ministère de l'Agriculture.

La liste des participants figure en annexe.

L'ordre du jour adopté après l'ouverture de la séance a permis d'examiner les points suivants.

1°) Présentation du rapport d'activités du PRIMOCA 1994/1995

2°) Examen des états financiers de l'exercice 1992

3°) Questions diverses

I. Le rapport d'activités 1994/1995

La Direction du Programme a présenté le rapport d'activités 1994/1995 établi selon le canevas habituel avec la présentation des réunions des instances supérieures du PRIMOCA et l'exécution des travaux effectués soit par la COSVINT soit par la Direction du PRIMOCA.

Ainsi, le budget 1994/1995 est exécuté à 99 % avec l'intégration des ressources exceptionnelles.

Le Comité Technique a agréé le principe de quelques dépassements budgétaires constatés sur certains postes en demandant à la Direction du PRIMOCA de fournir les justifications nécessaires au CESEN.

Il a recommandé l'adoption du rapport d'activités par le Conseil de surveillance.

II Les états financiers de l'exercice 1992

La Direction du PRIMOCA a demandé au Commissaire aux comptes de présenter les états financiers concernant l'exercice 1992. Elle a également indiqué que les travaux relatifs aux exercices 1993 et 1994/1995 sont presque terminés.

Le commissaire aux comptes a rappelé que l'exercice 1992 a concerné 18 mois. Il estime que les écritures de régularisation recommandées sont acceptables compte tenu de la faiblesse des écarts constatés.

Le Comité Technique accepte les recommandations du commissaire aux comptes ainsi que ses conclusions relatives à la fiabilité des états financiers du PRIMOCA.

Il recommande donc l'adoption des états financiers de l'exercice 1992 par le Conseil de surveillance.

III Questions diverses

La COSVINT a fait remarquer que le CTP ne pourra plus engager de dépenses pour le compte du PRIMOCA après le 23 janvier 1995, terme du contrat COSVINT / MAE italien.

Pour faire face à ce problème, des solutions devraient être trouvées après cette date du 23 janvier 1995.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 11 h 05.

Rapporteur

Le Président de séance

La Direction du PRIMOCA

Abou Elimane Bousso

Mamour GAYE
Enrico CESANELLI

CT/MA

**LISTE DES PARTICIPANTS
REUNION DU 13/01/1995**

Partie sénégalaise

Abou Elimane
Mbaye
Massar

BOUSSO
DIAWARA
WAGUE

Président du Comité Technique
CF/SG/PR
DCEF/MEFP

Partie italienne

Salvatore
Giancarlo

FICARA
CAMPOLMI

UTL/ Ambassade d'Italie/Dakar
MAE

CESEN

Vittorio
Umberto

BRUZZO
MITIOCCHIO

COSVINT

Gian Franco
Lionello

GIUGNI
PINGUE

Direction du PRIMOCA

Mamour
Enrico
Birama

GAYE
CESANELLI
NIANG

Directeur National
CTP
Directeur USE

Commissaire aux comptes

Mme Mariame

BAH

Commissaire aux
comptes